



Questions les plus fréquemment posées :

Tous vos biens sont-ils sur votre site internet ?

Réponse : Après consultation de la liste de nos biens disponibles sur notre site, n'hésitez pas à nous appeler au 03.82.44.44.44 pour plus de choix et / ou vous assurer des disponibilités actualisées.

(En effet notre mise à jour internet est hebdomadaire uniquement).

Quels sont les frais d'agence que vous facturez ?

Réponse : Nous facturons aux locataires, clients de notre agence un demi mois de loyer + TVA. (En respect de la loi Hoguet qui régit notre activité, nous pratiquons un partage des honoraires entre le propriétaire et le locataire).

Le paiement de ces frais vous assure notamment :

- la mise à disposition d'un logement décent
- l'établissement d'un contrat de location aux normes légales actuelles
- l'établissement d'un état des lieux d'entrée clair et impartial
- ...

Quels sont les pièces administratives à vous ramener en photocopie pour monter mon dossier de candidat locataire ?

Réponse : Voir la liste ci-dessous :

- copie pièce d'identité
- contrat de travail
- 3 dernières fiches de salaire
- 3 dernières quittances de loyer ou copie de l'impôt foncier (si vous êtes propriétaire)

Selon les cas vous devrez nous fournir (éventuel) :

- documents relatifs au garant/ la caution (idem ci-dessus)
- attestation employeur de moins d'un mois
- RIB, relevé de vos droits à la CAF en matière d'aide au logement ...